

PROCÈS-VERBAL DE LA 131^e RÉUNION RÉGULIÈRE DU
COMITÉ PARITAIRE SANTÉ ET SÉCURITÉ SEMBCSN SAQ,
TENUE LE MARDI 24 OCTOBRE 2006
À LA SALLE PULIGNY,
DE L'ÉDIFICE DU C.D.M. SOUS LA PRÉSIDENTE DE
M. JEAN GAGNÉ, COPRÉSIDENT SYNDICAL DU COMITÉ.

Étaient présents :

MME. Marielle B. Murray – Membre patronal
Carole Massé – Membre syndical

MM.

Jean-Noël Bordeleau – Membre patronal
Daniel Chartrand – Membre syndical
Benoît Gingras – Conseiller à la prévention
M. Jean Gagné – Membre syndical
André Gagnon – Membre syndical
M. Gilbert Gravel – Coprésident patronal
Claude Rivard – Représentant à la prévention

Absents :

Pierre Dénomée – Membre patronal
Clément Gagné – Membre patronal
James G. Robert – Coprésident syndical

Invité : M. Sylvie Maltais – Chef du Service santé sécurité

131.00 Ouverture de la réunion

M. Jean Gagné agit à titre de président et Mme Carole Massé agit à titre de secrétaire de la réunion. Ouverture de la réunion à 13h35.

131.01 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Gilbert Gravel et appuyé par M. André Gagnon l'adoption de l'ordre du jour en tenant compte de la modification suivante : insérer à 131.04 le point « Règlements du comité » tout en décalant les points suivants. Adopté à l'unanimité.

131.02 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 29 août 2006

Suite à une lecture de M. Jean Gagné, il est proposé par M. André Gagnon et appuyé par Mme Marielle B. Murray, l'adoption du procès-verbal de la réunion du 29 août 2006. Adopté à l'unanimité, en tenant compte des modifications suivantes :

- * Page 2, (1^{er} paragraphe), lire : « en » au lieu de « e ».
- * Page 2, (3^e paragraphe), lire : « suite » au lieu de « site »
- * Page 2, (5^e paragraphe), enlever le « ; » devant le « à ».
- * Page 2, (6^e paragraphe), lire : « réglé de part et d'autre sans admission » au lieu de « avait été annulé ».
- * Page 3, (2^e paragraphe), ajouter « en absence de réponse, une plainte sera déposée à la CSST par les membres syndicaux. »
- * Page 3, (4^e paragraphe) enlever le « s » à « ouvertures ».

131.03 Représentant à la prévention

Suite à une discussion, il est convenu que ce point demeurera à l'ordre du jour tant que le Comité des relations de travail n'aura trouvé une solution. Toutefois, aucun échange sur ce sujet ne sera débattu à notre Comité.

131.04 Règlements du comité

M. Jean Gagné dépose une copie des règlements tout en motivant son geste par le différent occasionné par la création du sous-comité sur le transpalette manuel. Il procède à la lecture des règlements tout en citant les amendements et certains points spécifiques.

131.05 Suivi des dossiers

Dossiers prioritaires :

Formation SST

M. Gravel nous mentionne qu'il n'a pas contacté M. Caillé et propose de revoir le programme de prévention afin d'établir nos besoins. M. Gingras fait état du travail débuté au niveau du guide de prévention et propose de le compléter de façon à établir nos priorités.

M. Jean Gagné veut s'assurer que l'on prévoit une formation et le budget nécessaire. Suite à une discussion, MM. Gingras et Rivard sont mandatés pour compléter le guide de prévention et de proposer un plan d'action pour le prochain comité.

Banc à la caisse

M. Gingras nous informe que le déploiement a débuté la semaine dernière tout en faisant état de quelques défauts. Aussi, il nous présente la fiche technique qui accompagne l'envoi et qui apparaît dans intranet. Mme Murray ajoute que déjà plus que 200 bancs ont été envoyés en succursale et prévoit que l'échéancier sera devancé.

M. Rivard dénonce une situation au Dépôt de Trois-Rivières où une employée affectée au Vrac s'est faite enlever son banc. Elle a fait appel à un inspecteur de la CSST qui lui a suggéré de ramener le débat au Comité santé sécurité. MM. Rivard et Gingras assureront le suivi du dossier.

Transpalettes manuels

Suite à l'amorce d'une tournée provinciale sur l'évaluation du transpalette manuel qui a débuté dans la région du Saguenay, Mme Maltais demande à M. Rivard de lui soumettre un rapport des visites effectuées afin d'approuver sa démarche.

M. Rivard refuse de commenter les événements par rapport à son traitement suite à la tournée.

M. Rivard demande à M. Gravel s'il a contacté Mme Tremblay comme il l'a suggéré à la dernière réunion. M. Gravel répond que non, prétextant qu'il voulait situer le dossier avec M. Gingras.

À cet effet, M. Gingras fait un bref rappel sur le plan d'action qui a été déposé à la CSST et des actions qui ont été effectués selon l'échéancier proposé. Toujours en se fiant au plan d'action déposé à Mme Tremblay, M. Gingras souligne que l'échéancier est présentement respecté.

M. Jean Gagné précise que Mme Tremblay, dans son rapport, fait état d'une vérification en succursale. M. Rivard, se basant sur le plan d'action, déplore le non respect de l'échéancier et se questionne sur le contenu de la formation qui doit être validé par le comité. Aussi, il suggère une 3^e rencontre du sous-comité afin de vérifier comment couvrir les exceptions et valider le contenu de formation.

Suite à une longue discussion, nous convenons de procéder de cette façon.

Maternité sans danger

Mme Hélène Fortin remplace Mme Vicky Allard. Il est prévu de faire l'envoi d'un rafraîchissement sur le programme de maternité sans danger afin de faire un retour sur la démarche que la travailleuse doit effectuer auprès de son médecin traitant ou de son CLSC dans le but d'accélérer le traitement du dossier.

SIMDUT

M. Gingras nous informe que l'ouverture du 23205 est prévue pour le 24 novembre 2006. Une formation sur l'utilisation de la machine à dégustation est prévue pour le 20 novembre. M. Gingras prévoit une formation sur la manipulation et l'entreposage des gaz comprimés dans la même semaine. La manipulation des bouteilles est faite par le fournisseur de la machine et une cage de sécurité a été prévue pour l'entreposage des bouteilles. M. Gingras validera le contenu de la formation avec M. Rivard.

Dossier ponctuel :

M.D.F.-Vrac #23452

Mme Murray nous indique que la vente n'est pas complètement officialisée. M. Gravel précise qu'ils sont à voir les implications et les services qu'on va offrir avec le Service juridique.

Dossier «nouveau rayonnage»

M. Gingras mentionne avoir discuter avec Mme Mélanie Bourque du Service architecture, design et ingénieries. Le dossier est présentement en réévaluation. Seulement trois des 10 succursales pilotes ont reçu le nouveau rayonnage (23133, 23304, 23327). Aussi, il nous indique que les nouveaux chariots de mise en tablette sont prévus pour janvier 2006.

Rapport d'accident du travail et d'enquête

Rien de nouveau.

Vols et Agressions

M. Gagnon nous fait part d'un évènement déplorable survenu à la succursale 23091 où une travailleuse fut victime d'attouchements alors qu'elle travaillait seule en plein jour.

Suite à une discussion, il est convenu de sensibiliser le Service des ventes ainsi que M. Simard du Service sécurité et enquêtes sur cet évènement.

Grippe Aviaire

Aucun développement sur ce sujet, Mme Maltais ayant quitté la rencontre plus tôt.

Méthode de travail SAQ Dépôt

Suite à la dénonciation du trop grand nombre de palettes sur le plancher de vente, M. Gravel suggère de vérifier si cette pratique est courante.

Décision de la C.S.S.T. # 33614 Baie-Comeau

M. Gingras nous indique que la dérogation est respectée pour cette succursale. Il reste à voir comment une aide à la tâche (marchepied) peut être acceptable pour le reste du réseau. D'ailleurs, un prototype d'un marchepied est à l'étude. M. Rivard, tout en soulignant qu'une validation s'impose par la CSST, précise que ce point a été soulevé lors du dernier

conseil générale du SEMB CSN et que les employés sont en attente par rapport à ce dossier qu'il qualifie urgent.

Soulier de sécurité

Selon M. Gingras, M. Dénommée a assuré le suivi auprès de Mme Sonia Isabel. Dossier fermé.

131.06 Affaires nouvelles

Étalage de caisses

M. Gingras est d'accord pour traiter le dossier, mais préférerait le faire au retour de MM. Gagné et Dénommée lors de la prochaine rencontre.

M. Gagnon déplore le fait de remettre en cause des procédures pourtant déjà établies. M. Gingras ajoute que celles-ci ne font pas l'unanimité.

Certificats médicaux

M. Gagnon dénonce le fait que trop souvent ces documents confidentiels traînent sur le bureau du directeur au lieu de les garder sous enveloppes. M. Gingras souligne que cette requête doit être adressée au Service de santé afin qu'ils puissent prendre action.

Comité santé Mieux-être

M. Rivard se questionne sur la raison d'être de ce Comité et sur le choix des participants. M. Gravel précise que ce Comité traite l'absentéisme au travail pour des raisons médicales et leurs participants sont désignés par les syndicats.

Travaux du Comité

M. Jean Gagné veut s'assurer que le représentant à la prévention n'aura aucune difficulté à être remboursé pour les coûts occasionnés dans l'exercice de ses fonctions à l'intérieur des travaux reliés au comité.

131.07 Levée de le réunion

Mme Marielle B. Murray propose la levée de la réunion à 16h45, appuyé par M. Jean Noël Bordeleau.

Gilbert Gravel
Coprésident patronal

Jean Gagné
Coprésident syndical

COMITÉ PARITAIRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ
SEMB/CSN/SAQ